

CLAIMS EXCELLENCE

PRESTATIONS EN CAS DE SINISTRE

L'entreprise victime d'un dommage majeur doit souvent se battre pour obtenir les prestations d'assurance qui lui reviennent. Les spécialistes de Kessler se chargent d'effectuer les démarches nécessaires pour nos clients. Les entreprises qui ne comptent pas (encore) parmi nos clients peuvent bien entendu bénéficier elles aussi de ce soutien.

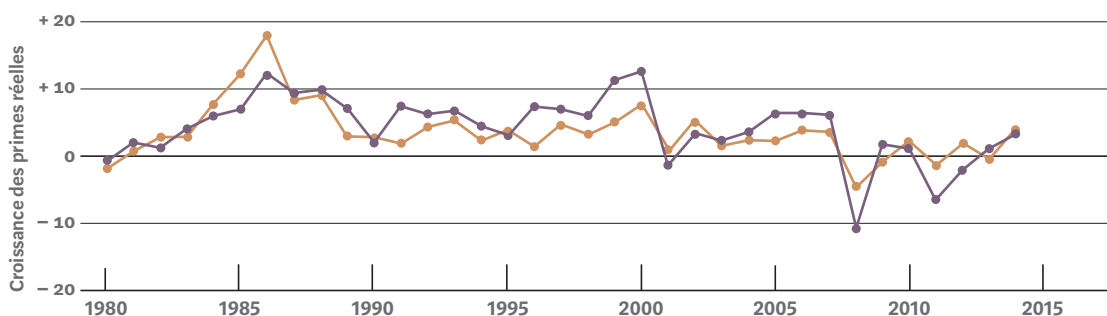
SI L'ASSUREUR NE VEUT PAS PAYER

Des entreprises issues de tous les secteurs se plaignent de plus en plus que les assureurs retardent toujours davantage les prestations nécessaires après un sinistre. Les paiements dus sont souvent obtenus laborieusement à l'issue de procédures juridiques. Cela fait perdre un temps précieux, si bien qu'en cas de dommage important, en particulier, la poursuite ou la reprise de l'activité commerciale peut être retardée. De leur côté, les assureurs examinent d'un œil de plus en plus critique, s'ils doivent fournir leurs prestations ou du moins en économiser une partie, ce qui demande de plus en plus de temps.

Cette attitude s'explique par quatre facteurs:

1. Les assureurs subissent une pression élevée sur les coûts, due à la baisse des primes et à la concurrence de plus en plus vive sur un marché saturé.
2. Les fluctuations accrues sur les marchés financiers compliquent le placement des capitaux des assureurs, diminuant leurs rendements.
3. Les conditions légales et techniques auxquelles les assureurs sont soumis sont de plus en plus complexes.
4. Face à la mondialisation et aux réglementations, bon nombre d'entreprises assurées présentent des structures, produits, canaux de distribution, etc. toujours plus complexes, ce qui augmente leurs exigences à l'égard des assureurs.

CROISSANCE DES PRIMES RÉELLES CORRIGÉE DE L'INFLATION



● Europe (Total)
● Monde (Total)

Source: sigma world insurance database
© 2013 Swiss Re Economic Research & Consulting. Tous droits réservés.

A long terme, les primes d'assurance baissent (représentées ici dans les domaines Vie et Non-vie en Europe et dans le monde).

Conséquence: les assureurs économisent sur leurs prestations

Plus le délai de paiement de prestations d'assurances en cas de sinistre est long, plus l'existence de l'entreprise concernée sera potentiellement menacée. Souvent, les paiements doivent être préfinancés pour limiter l'interruption de l'activité voire éviter l'interruption totale. Les entreprises qui ont renoncé jusqu'à présent aux services d'un courtier en assurance ou dont le courtier ne peut résoudre de tels cas sont particulièrement débordées par une telle situation. C'est là que Kessler entre en jeu.

MÊME SI VOUS N'ÊTES PAS (ENCORE) NOTRE CLIENT

Nos clients bénéficient du savoir-faire des spécialistes de Kessler, qui défendent leurs intérêts vis-à-vis des assureurs et se chargent du traitement du sinistre. Les entreprises qui ne font pas (encore) partie du cercle de clientèle de Kessler peuvent bien entendu aussi bénéficier de ces prestations. Nos prestations incluent:

- l'analyse, sans aucun engagement, de la situation en matière de responsabilité et de couverture
- l'élaboration d'un concept pour aboutir à une solution
- la conduite des négociations avec les assureurs
- le financement du procès, le cas échéant

En cas de sinistres élevés et complexes, il est particulièrement difficile d'évaluer et de fixer les prestations d'assurances ainsi que de les faire prévaloir face aux assureurs. C'est l'une des compétences clés

de Kessler. Notre expérience dans le domaine des risques spéciaux et de la responsabilité civile compte particulièrement dans ce contexte.

Sans oublier la part émotionnelle que comporte un sinistre, car les collaborateurs, les membres de la direction et les membres du conseil d'administration sont aussi affectés personnellement. La situation est particulièrement difficile lorsque des personnes sont lésées.

Les décideurs d'entreprises touchées apprécient particulièrement de pouvoir se fier à leur interlocuteur personnel chez Kessler, et ce, pas seulement dans une telle situation de désespoir.

AGISSEZ RAPIDEMENT

Si un dommage important survient, il est fondamental d'agir rapidement et de manière réfléchie. Mieux nous connaissons votre entreprise, plus notre action et notre soutien sera efficace et plus notre position commune sera forte face aux assureurs.

N'attendez donc pas d'être dos au mur pour nous contacter. Mieux vaut prendre les devants.

CELA VOUS INTÉRESSE? CONTACTEZ-NOUS.

Helmut Studer
Membre du Comité de direction
T +41 44 387 87 17
helmut.studer@kessler.ch

KESSLER EN BREF

Kessler est la principale entreprise dans le domaine du conseil en risques, assurances et prévoyance en Suisse. Grâce aux connaissances spécialisées et à l'expérience de nos collaborateurs, à la puissance d'innovation ainsi qu'à notre position sur le marché, nous apportons une plus-value durable à nos clients des domaines des services, du commerce et de l'industrie. Notre bonne réputation et le succès économique garantissent notre avenir à long terme en tant qu'entreprise familiale indépendante. Fondée en 1915, Kessler compte aujourd'hui 275 collaborateurs travaillant au siège à Zurich et sur les sites d'Aarau, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel,

Saint-Gall et Vaduz. En tant que partenaire suisse de Marsh, nous faisons partie d'un réseau de spécialistes issus de toutes les branches de gestion des risques disposant d'une grande expérience dans le suivi des programmes d'assurances globaux. Marsh est le principal courtier en assurances et conseiller en gestion des risques dans plus de 100 pays et fait partie des Marsh & McLennan Companies dont l'action est négociée aux bourses de New York, Chicago et Londres (symbole boursier: MMC).

Vous trouverez de plus amples informations sous www.kessler.ch, www.marsh.com, www.mmc.com.